



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 MARS à 18 H 30

L'an deux mil vingt et un, le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Martin d'Ardèche, dûment convoqué le deux mars, s'est réuni, dans la salle des mariages, à huis clos et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Daniel DEL VAS, Maire.

Présents : Daniel DEL VAS, Maire, les adjoints : Jocelyne DEGUILLIEN, Daniel ARCHAMBAULT, les conseillères et conseillers : Emily JOSSIN-CHRISTIN Elise JUILLET, Géraldine LAURENT, Christine MALFOY, Léo MOULIN et Nadège PAWLIEZ.

Absents excusés :

Les adjoints : Guillaume THAO (pouvoir à M. DEL VAS) et Yves BERRAUD (pouvoir à M. ARCHAMBAULT),
Les conseillères et conseillers : Delphine GILHARD (pouvoir à Mme JOSSIN-CHRISTIN), Romain ARNAUD, Jean-François CAPPE (pouvoir à Mme MALFOY) et Jean-Jacques COUPIREAU ((pouvoir à M. DEL VAS).

Secrétaire de séance : Mme Emily JOSSIN-CHRISTIN

Remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 21/01/2021 :

- 1) Une erreur de frappe pour l'heure de réunion : il fallait lire dix-huit heures trente et non pas dix heures trente,
- 2) Délibération N° 2021-06 :
5 conseillers ont voté contre : Mmes GILHARD, PAWLIEZ, MALFOY et JOSSIN-CHRISTIN et M. THAO

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour la délibération N°2021-10. Le Conseil donne son accord

DÉLIBÉRATIONS MISES AU VOTE

N° 2021-09 : NOUVELLES DÉNOMINATIONS DE RUES, RUELLES, CHEMINS ET VOIES DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARDÈCHE

VU la délibération du 11 mai 2010 portant Dénomination des rues, ruelles, chemins et voies sur la commune,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

M. le Maire explique qu'en 2010 le Conseil Municipal avait établi une première liste de dénomination de voies.

M. le Maire propose, au Conseil Municipal, de valider l'ensemble de la liste des dénominations des voies de la commune de Saint Martin d'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la liste des dénominations des voies
- **ANNEXE** ladite liste à la présente délibération
- **DONNE pouvoir à M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents afférents.

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N°2021-09 :

LISTE DES DÉNOMINATIONS DES VOIES DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARDÈCHE

ALLÉE DU GRAND CLOS	IMPASSE DES BANASTES
ALLÉE DE LA REVIRE	IMPASSE DES RANCS DE SAUZE
ALLÉE DE TABILLON	IMPASSE DES HAUTS DE BARBET
ALLÉE DE LA PIBOULETTE	IMPASSE MAMÉE FINE
ALLÉE DU PONTET	IMPASSE CHARLES MOULIN
ALLÉE DES OLIVIERS	IMPASSE DU HAUT PLAN
ALLÉE DE CLAPAS	IMPASSE DE FONTDUÈCHE
BERGES DE SAUZE	IMPASSE DU SOUTOU
CHEMIN NEUF	IMPASSE DE POMPÈRE
CHEMIN DE LA JOYEUSE	LA PLACETTE
CHEMIN DU GRAND CLOS	LA GRAND COUR
CHEMIN DES ALLIBERTS	LA FONT DES ALLIBERTS
CHEMIN DE LA PERRIÈRE DES ALLIBERTS	LE JARDIN DES SOURCES
CHEMIN DE LA PAUSE DES ALLIBERTS	MONTÉE DES ROCHES VERTES
CHEMIN DE TABION	PLACE DE L'ÉGLISE
CHEMIN LE HAUT DE JOYEUSE	PLACE DU SABLAS
CHEMIN DU BOIS D'ALLAUZEN	PLACE DU SOUTOU
CHEMIN DE MARAS	PLACE LÉOPOLD CHIRON
CHEMIN DU RANC DES BANASTES	PLACE DU BICENTENAIRE
CHEMIN DU LOUBY	PLAN DE BARBET
CHEMIN DES ESCROUZILLES	QUAI DES PESCADOUS
CHEMIN DE LA BARTELOTTE	QUAI DES BATELIERS
CHEMIN DU VALLA DES SERPS	RÉSIDENCE DU SOLEIL
CHEMIN DE LA GRANGE DES CHÈVRES	ROUTE DE SAINT-JUST
CHEMIN DE FONTEYNOU	ROUTE DES PLAGES
CHEMIN DU BAS POMPÈRE	ROUTE DE SAUZE
CHEMIN DU PONTET	ROUTE DE TRIGNAN
CHEMIN DU SERRE DE LA FONT	ROUTE DES GORGES
CHEMIN DES VIGNES	RUE CANDELAS DU MOULIN
CHEMIN TRAVERS DU HAUT PLAN	RUE CANDELAS DU SABLAS
CHEMIN DE FONDUÈCHE	RUE MAX ERNST
CHEMIN DU BAS PLAN	RUE DES ARCEAUX
CHEMIN DE LA LAYE	RUE DES PLACETTES
CHEMIN DU BOSQUET	RUE EUGÉNIE ROUBAUD
CHEMIN DE LA GRAND VIGNE	RUE DE L'ESCHABOT
CHEMIN DE LA PIBOULETTE	RUE DU VALLA
IMPASSE PRÉSENTINE	RUE DE LA FUSTE
IMPASSE DU GRAND CLOS	RUE DU NORD
IMPASSE DES ALLIBERTS	RUE D'ANDRONNE
IMPASSE SOUS LA PERRIÈRE	RUE DE L'ALAMBIC
IMPASSE DU PETIT CLOS	TRAVERSE DES PESCADOUS
IMPASSE LA BAROTTE	TRAVERSE DES ALLIBERTS
IMPASSE ANDRONNE	TRAVERSE DES GRANGES
IMPASSE DE TABION	VALLA DU SOUTOU

N° 2021-10 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU POSTE SAISONNIER DE GENDARMERIE

VU la délibération N° 2021-06, du 27 janvier 2021,

Considérant que le Conseil Municipal avait accepté le principe d'engager des travaux de rénovation du bâtiment du poste saisonnier de gendarmerie,

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait considéré que le nombre d'offres n'est pas suffisant pour lui permettre de faire un choix. Une troisième entreprise a été consultée. Ainsi, la liste des entreprises consultées est la suivante :

- DSF FROID ET CLIMATISATION (Bourg Saint Andéol) : 3 683.52 € TTC,

- VALLOS PRATELEC (Saint Marcel d'Ardèche) : 4 508.02 € TTC,
- BEN & MEUSE (Saint Martin d'Ardèche) : 3 668.50 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- **CHOISIT** la société DSF FROID ET CLIMATISATION (Bourg Saint Andéol) pour une offre à 3 683.52 € TTC,
- **DONNE pouvoir** à **M. le Maire** pour exécuter cette décision, faire les demandes de subventions et signer les documents afférents.

Votants : 14

Abstentions : 4.

Pour Ben & Meuse : 4

Pour DSF Froid et climatisation : 6.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses, lors de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire
Daniel DEL VAS

